



Séance du 26 novembre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier M. Frédéric Grosjean

44 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Lindsay Lessard, Johann Frain, Luc-Olivier Suter, Verena Gubler, Cédric Morier, Christian Streit, Charles Gabella, Raffaella Vitelli, Ranfiss-Camillo Trujillo. Ne se sont pas excusés : Tetyana Samsonenko, Christophe Hostettler.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 36 oui, 8 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle la fondue du Conseil qui aura lieu le mardi 3 décembre à 2024. Il remercie les conseillers qui n'ont pas encore répondu de venir le faire auprès de la secrétaire en fin de séance.

Il annonce ensuite les résultats des votations fédérales qui ont eu lieu le dimanche 24 novembre 2024. Le taux de participation pour les 4 objets de cette votation était de 56.02%. Le premier objet sur l'aménagement des routes nationales a été refusé à 53.89%. La sous-location sur le droit du bail a été refusé à 51.74%. La résiliation pour besoin propre sur le droit du bail a été refusé à 50.95%. et le dernier objet sur le financement des prestations de santé a été refusé à 54.48%.

Il informe qu'il a participé à une séance d'information animée par le préfet et une juriste de la DGIAC et que la complexité des activités des conseils communaux et généraux a notamment été abordée.

Un point essentiel relevé concerne la conformité à la loi sur la protection des données. Les conseillers devront donner leur consentement pour que leurs coordonnées complètes figurent sur une liste strictement réservée aux membres du Conseil communal, à la Municipalité et au greffe. Sans consentement, seuls le nom et le prénom apparaîtront. Des moyens de communication alternatifs seront nécessaires pour les membres des commissions en cas de refus.

Finalement, il informe que les prochaines séances du Conseil pourraient être délocalisées, ceci reste à confirmer mais il conseille de bien vérifier le lieu lors de la prochaine convocation.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 10/24 – Règlement de la taxe de séjour

M. la Municipale Catherine Zweifel donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- autorise la Municipalité à mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 11/24 – Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel ARASMAC

M. la Municipale Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Décide
 - D'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM Jean-Yves Tharin, Anaïs Piguët, May Guerraoui, Marc Perrenoud et Nicolas Pulfer.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Nicolas Rosat remarque que la transition vers la nouvelle structure ASSAGIE suscite des interrogations importantes. Dans le préavis, aucune argumentation au-delà de la phrase « *a soulevé des interrogations sur la pertinence de l'échelle du réseau AJEMA pour relever les défis en matière de gouvernance, de gestion financière, localisation des pôles de décision ainsi que sur les associations en charge de la gestion des structures* ». Dès lors, il est essentiel que la commission ad hoc analyse les failles actuelles de l'AJEMA et démontre en quoi l'ASSAGIE serait une meilleure alternative. En particulier, il convient de répondre aux inquiétudes liées à l'impact du départ des communes, qui pourrait menacer l'existence même de l'AJEMA et encourager une fuite généralisée des autres communes. De plus, la nouvelle structure devra expliquer comment elle garantira la gestion des situations où des parents résident dans une commune et travaillent dans une autre, un avantage clé du réseau AJEMA actuel. Enfin, la dimension financière reste floue : l'ASSAGIE assumera-t-elle la gestion des salaires et des coûts de prise en charge, et selon quelle politique à moyen et long terme, au-delà de la promesse que « rien ne change » pendant la période de transition ?

M. Pieter Volgers annonce tout d'abord qu'il se révoquera lors de la votation en raison d'intérêts financiers directs liés à sa femme. Il pose cependant des questions à la commission : 1) Quel sera l'impact financier pour la commune concernant les coûts de transition et les coûts opérationnels ? 2) Quel est le plan de transition pour le personnel lors du changement de structure ?

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 12/24 – Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude pour la transformation de l'Esplanade
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM Catherine Milhaud Renaud, Matthieu Gétaz, Diane Bonny, Tetyana Samsonenko et Christian Streit.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Thomas Buchanan souhaite des clarifications sur la fermeture éventuelle du restaurant de l'Esplanade pendant les travaux et sur les démarches qui ont été entreprises pour informer le restaurateur. Il insiste aussi sur l'importance de trouver des solutions pour préserver ce restaurant, véritable bijou de la ville d'Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Rapport de la CoFIN - Préavis no 07/24 – Rapport accompagnant le budget 2025

M. Yves Meylan donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2025 faisant apparaître CHF 39'751'850.—aux dépenses, CHF 37'926'600.—aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 1'825'250.--.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission et le vœu de la CoFIN, à savoir « les frais liés au montage-démontage des cantines ne seront dorénavant plus facturés aux sociétés locales ».

M. le Municipal Laurent Auchlin informe qu'il a déjà répondu à la CoFIN concernant le vœu en préparation de la séance. Il souligne que, même si cela ne correspondra peut-être pas exactement aux termes formulés par la CoFIN, la Municipalité prend ce sujet très au sérieux et prévoit d'y revenir prochainement.

M. Nicolas Rosat indique qu'il souhaiterait l'abolition totale et définitive de cette taxe.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 07/24 – Rapport accompagnant le budget 2025 est accepté par 41 oui, avec 3 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie la commission des finances pour son travail qui a été quelque peu plus compliqué que par le passé.

7. Rapport de la commission – Préavis no 08/24 – Nouveaux statuts de l'ORPC

M. Alexandre Liardet donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, pris les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte les nouveaux statuts de l'ORPC, sous réserve de leur approbation par la Division administrative Service de la sécurité civile et militaire SSC, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 08/24 – Nouveaux statuts de l'ORPC est accepté par 42 oui et 2 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 15% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 52% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 39% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 67% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 42% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.28%. Etat de la dette à ce jour : CHF 20'474'000.00.

M. le Municipal Olivier Gétaz revient sur la tarification du gaz, soulignant que la certification garantit une répartition équitable des coûts de distribution. Il mentionne que la consommation de gaz a diminué ces dernières années en raison de facteurs tels que des hivers plus doux, l'installation de pompes à chaleur (PAC) et le chauffage à distance. Il précise que l'approvisionnement sur trois ans permet un lissage des variations de prix, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse. Enfin, il note que, bien que le coût d'acheminement et les taxes aient légèrement augmenté, le prix du gaz, qui était de 13,5 cts/kWh en 2023 et 2024, sera de 12,71 cts/kWh en 2025.

Il informe que le passage piéton a enfin été marqué au sol sur la route d'Allaman, en face de l'entreprise Merck Serono SA. Il précise que l'éclairage public existant sera amélioré et qu'un socle de candélabre sera déplacé, tandis qu'un nouveau socle pour le mât de l'éclairage solaire sera construit près du passage piéton. Il espère que ces travaux seront terminés d'ici la fin de l'année.

Mme la Municipale Sandra Linder aborde tout d'abord deux informations concernant l'ASSAGIE. Elle annonce que les classes de petits (1-4P) déménageront dans la nouvelle école de Féchy début janvier 2025. De plus, elle indique que les nouveaux horaires des CFF, qui entreront en vigueur le 15 décembre 2024, auront un impact important sur les bus. En conséquence, de nouveaux horaires scolaires seront mis en place dès le lundi 16 décembre 2024 pour les classes 5-11P, avec un début des cours avancé de 15 minutes le matin et de 5 minutes l'après-midi.

Suite à la distribution la semaine précédente du journal *Parc Jura Vaudois*, elle mentionne la conférence qui aura lieu le jeudi 28 novembre, intitulée "Manger local, oui mais à quel prix", à la salle communale de Chéserey. De plus, elle rappelle qu'un certain nombre de produits sont labellisés au sein du Parc Jura Vaudois et souligne notamment l'excellence des produits proposés par la laiterie de Gimel, dirigée par un fromager passionné.

Mme la Municipale Catherine Zweifel revient sur la remise du 20ème prix de la Ville d'Aubonne, qui a eu lieu le samedi 23 novembre 2024. Elle remercie les conseillers qui étaient présents à cette magnifique fête très émouvante.

Elle revient ensuite sur la conférence organisée pour les aînés, portant sur la cybercriminalité, les risques d'Internet et les moyens de se protéger, qui a rassemblé plus de 100 participants. La conférence a été animée par M. François Nanchen, e-cop de la police cantonale, qui est également actif sur les réseaux sociaux pour promouvoir la prévention de manière plus légère. Elle encourage chacun à le suivre.

Elle indique ensuite que les transports en commun ont pu être améliorés pour Montherod, avec l'ajout de deux courses supplémentaires du lundi au vendredi (toute l'année, hors jours fériés) en début de journée. Bien que la Municipalité soit contente de cette amélioration, elle continuera de travailler pour obtenir encore plus de prestations.

Finalement, elle présente un petit bilan de cybersécurité de la Commune d'Aubonne, en soulignant notamment le résultat du dernier test d'hameçonnage, qui s'est révélé très positif grâce à la prudence du personnel communal.

M. le Syndic Yves Charrière mentionne que les comportements de stationnement à Aubonne ont de nouveau pris de mauvaises habitudes. Il informe qu'une nouvelle campagne sera lancée l'année prochaine pour sensibiliser à nouveau la population.

Concernant la Poste, et suite au communiqué de presse indiquant que le bureau de Poste d'Aubonne faisait partie d'une liste de 170 offices postaux en Suisse pouvant potentiellement être fermés, la Municipalité rappelle qu'elle s'oppose fermement à cette fermeture, tout en restant ouverte aux éventuelles évolutions alternatives. Elle s'est associée à 40 communes romandes pour interpeler les élus au niveau fédéral. La première action de cette alliance est le dépôt d'une motion qui sera examinée le 5 décembre par les États. À ce stade, aucune discussion n'a encore eu lieu avec la Poste. L'avenir reste à déterminer.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

Madame Kirsti de Mestral remonte deux problématiques concernant la gare des bus. Tout d'abord, la boîte à livres qui est régulièrement vandalisée, et le toit du chalet qui est souvent squatté par des jeunes. La question de la responsabilité se pose, car ils accèdent au toit en montant depuis le muret.

Concernant la boîte à livres, Mme la Municipale Sandra Linder indique que la Municipalité est consciente que la situation n'est pas satisfaisante et qu'elle est en train de réfléchir aux mesures à prendre pour y remédier.

Pour la deuxième problématique, M. le Syndic Yves Charrière souligne qu'il s'agit d'une affaire de police et que la seule attitude à adopter en cas d'incivilité est d'appeler la police au 117.

M. Claude Ioset informe qu'il a assisté à la séance de la SEFA sur la fixation des tarifs pour l'année prochaine, où une diminution des tarifs a été annoncée. Cependant, il note qu'à partir de 2026, la SEFA pourrait racheter l'électricité au prix du marché, qui peut être négatif à certains moments de la journée. Cela pousse à consommer toute sa production, rendant les solutions de stockage par batterie plus pertinentes. Il se pose aussi la question des subventions pour des solutions produisant de l'énergie vendue à un prix négatif et soumet cette réflexion à la Municipalité.

M. le Syndic Yves Charrière confirme que le marché est très changeant et que la SEFA n'est pas toujours gagnante. A titre d'exemple, une grande entreprise de la commune, dotée de panneaux photovoltaïques et qui est sur le marché libre, oblige la SEFA à racheter l'électricité qu'elle ne peut pas lui fournir. La solution pour les petits producteurs est de consommer leur propre production plutôt que de se concentrer sur la vente. Concernant la subvention, il souligne qu'il faut réfléchir à l'opportunité de verdir la production d'électricité, non pas comme une subvention, mais comme une incitation.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz remercie tout d'abord la Municipalité pour les nouveaux horaires de bus de Montherod, tout en soulignant que cela n'est pas encore suffisant. Elle se demande s'il serait possible d'envisager une compensation pour les habitants de Montherod, par exemple en offrant quelques minutes d'utilisation de e-bike par semaine. Ensuite, concernant l'amélioration des horaires pour Montherod, elle remarque que le site du canton de Vaud mentionne la nécessité d'aménager la place de la Gare d'Aubonne pour justifier ces changements. Elle souhaite donc savoir si l'aménagement de la place de la Gare pourrait être envisagé prochainement.

M. le Syndic Yves Charrière prend le point concernant la demande de compensation et y reviendra. Concernant la place de la gare, il confirme la phase d'établissement du mandat d'étude parallèle et le préavis prévu pour le début de l'année 2025.

M. Matthieu Gétaz revient sur la mise à l'enquête du trottoir qui contourne Bougy-Saint-Martin, pour lequel le canton exige une largeur de 2 mètres. Il souhaite savoir ce que pense la Municipalité des trottoirs, notamment ceux reliant la place de la Gare. En effet, l'exigence de 2 mètres vise à faciliter les déplacements en chaise roulante, or ces trottoirs sont

généralement étroits, avec une largeur de 1 mètre et des passages de 80 cm, voire un passage de 40 cm. Il se demande si la Municipalité pouvait réfléchir à ce sujet.

M. le Syndic Yves Charrière partage cet avis, reconnaissant que les trottoirs existants ne sont pas suffisamment larges à cet endroit. Il précise que tout nouveau projet doit respecter certaines conditions. Il ajoute que cette réflexion sur la mobilité s'étend, dans la mesure du possible, à l'ensemble d'Aubonne.

M. Yves Meylan commence par une question concernant la voirie. En tant que professionnel en horticulture, il s'étonne de l'état de certains trottoirs, envahis par les mauvaises herbes dans les rues d'Aubonne. Il suggère qu'un petit passage de nettoyage pourrait être envisagé. Deuxièmement, il souhaite savoir où en est la lutte contre la légionellose au Cœur du Chêne mentionné lors du dernier Conseil.

M. le Municipal Laurent Auchlin précise tout d'abord que le concept de "mauvaises herbes" n'existe plus, mais qu'il s'agit plutôt d'herbes non désirées. Un passage de rotofil a été effectué sur les trottoirs au printemps, mais une solution pérenne, autre que l'utilisation de produits chimiques, est en cours de recherche.

M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il n'y a plus de légionelles au centre culturel du Chêne et que l'eau chaude a pu être réintroduite dans les conduites, le principe étant garanti. Toutefois, un prélèvement a été effectué, et un autre est prévu en janvier après les vacances par principe de précaution.

M. Marc Perrenoud souhaite savoir où en est le projet de gare de vélos à la gare d'Allaman, convaincu que ce serait une excellente solution pour les habitants d'Aubonne et de Montherod.

Mme la Municipale Catherine Zweifel confirme qu'un abri couvert pour les vélos est prévu dans le cadre du projet d'interface de la gare d'Allaman, lequel est toujours en cours et régulièrement discuté.

Le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h45 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 28 janvier 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire